

BP « CONDUCTEUR DE MACHINES AGRICOLES »

Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

MAJ : 02/2026

Le Brevet Professionnel «Conducteur de machines agricoles» est un diplôme de niveau 4.

OBJECTIFS

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

- ▶ Conduire des tracteurs et machines agricoles en pleine transition agro-écologique ;
- ▶ Assumer la maintenance des matériels.

PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte à toute personne présentant les pré-requis :

- ▶ Être âgé de 15 à 29 ans révolus (moins de 15 ans ou plus de 29 ans, nous contacter) ;
- ▶ Être titulaire d'un CAPa, BEPA, BPA ou autre CAP ou sur dérogation de la DRAAF ;
- ▶ Signer un contrat d'apprentissage. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche ;
- ▶ Être physiquement apte à exercer le métier.



CONDITIONS D'ENTRÉE

- ▶ Rentrée scolaire en septembre, sous réserve de places disponibles ;
- ▶ S'inscrire au « Rendez-vous de l'apprentissage » ;
- ▶ Effectuer un test et un entretien de positionnement.

SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE

- ▶ Rémunération en fonction de l'âge, de la convention collective de l'entreprise, du département et de l'année de formation ;
- ▶ Couverture sociale par la MSA ;
- ▶ Aide aux frais d'hébergement et de restauration ;
- ▶ Aide au premier équipement professionnel ;
- ▶ Pour plus d'information sur l'apprentissage : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/>

DURÉE

La formation dure 1 an et s'articule ainsi* :

- ▶ 14 semaines en présentiel dans le centre organisateur (35 heures/semaine), soit 490h sur un an ;
- ▶ 33 semaines en entreprise ;
- ▶ 5 semaines de congés payés par an.

(*) Sous réserve du calendrier d'alternance.





POURSUITES D'ÉTUDES

- Bac pro agricole ou Mécanique agricole ou BTSA en cas d'autres Bac Pro obtenus préalablement.

DÉBOUCHÉS

- Conducteur en exploitation ;
- Conducteur en ETA ;
- Chauffeur en CUMA.

CONTENU

UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant ;
- Se positionner en tant que professionnel des travaux agricoles mécanisés.

UC2 : Assumer le travail sur les chantiers agricoles mécanisés

- Préparer le travail quotidien sur les chantiers ;
- Effectuer la préparation technique préalable des machines et des équipements

UC3. Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures

- Réaliser des travaux de préparation des sols ;
- Réaliser des travaux d'implantation des cultures.

UC4. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

- Réaliser des travaux de suivi des cultures ;
- Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles.

UC5. Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transports des produits agricoles

- Réaliser l'entretien mécanique périodique des machines et des équipements ;
- Effectuer les réparations mineures sur les machines et les équipements.

UC6. UCARE : Réaliser des travaux de récolte des fourrages

- Réaliser des travaux de fauche et de préparation au conditionnement ;
- Réaliser des travaux de conditionnement des fourrages.

MODALITÉS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles (voir la rubrique « Vie du Centre » sur notre site internet <https://www.le-robillard.fr/>).

CONTACT

CFA «Le Robillard»
938 Route du Lycée Agricole
Lieury 14170 Saint-Pierre-en-Auge
02 31 42 61 21
cfa.le-robillard@educagri.fr
www.le-robillard.fr

Une Référente Handicap est là pour vous accueillir et vous informer en cas de besoin : Virginie DANIEL
☎ 02 31 42 61 21 – @ virginie.daniel@educagri.fr

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'un contrat d'apprentissage. Contactez notre secrétariat :
☎ 02 31 42 61 21 – @ cfa.le-robillard@educagri.fr

PLUS D'INFORMATIONS ?



Vous souhaitez en savoir davantage sur les modalités pédagogiques et d'évaluation, nos résultats en matière de réussite, d'insertion, de satisfaction, etc. ? **Scannez le QR Code** ci-contre pour accéder à notre site internet !